

REGION BRUXELLOISE

ANNEXE 3 : FICHE D'INFORMATIONS PRECONTRACTUELLE



Merci de noter que toutes les informations dans l'encadré sont **INDISPENSABLES** à l'enregistrement

1. DESCRIPTION DU BIEN

- **Adresse :**
Rue de la Vanne, 7 à 1000 Bruxelles
- **Type de logement :** ~~studio~~ / appartement / ~~maison~~ **Etage du bien :** Niv. 2 +3
- **Année de construction :** avant 2000 / ~~après 2000~~
- Nombre de pièces **Chambres :** 3 **Salle de bain / douches :** 2
- **Surface habitable** (les locaux habitables étant les pièces et espaces du logement destinés aux besoins essentiels de la vie quotidienne, à savoir le sommeil, la préparation et la prise des repas et le séjour) 100 m²
- **Nombre de garages :** 0
- **Niveau PEB :** D+ **Numéro de certificat PEB :** 20241125-0000696873-01-9
- **Est-ce que le bien dispose des équipements suivants ? ¹**
 - ☐ Meublé ☒ Double vitrage à toutes les fenêtres
 - ☒ Four ☐ Ascenseur
 - ☒ Frigo ☒ Espaces extérieurs
 - ☒ Lave-Vaisselle ☒ Espaces de rangement
 - ☒ Hotte
 - ☒ Chauffage central
 - ☒ Régulation thermique Type de chauffage : gaz individuel
- **Compteur de passage eau individuel :** oui / ~~non~~ N° compteur Vivaqua : DC0202303749
N° compteur de passage : 1.315.475
- **Compteur gaz :** oui / ~~non~~ N° compteur : 25.688.757
Code EAN : 54144 8965 000 503 002
- **Compteur électrique** N° compteur : 61.258.457
Code EAN : 54144 8965 000 502 999
Individuel : oui / ~~non~~ Compteur ~~normal~~ / bihoraire

2. TYPE DE BAIL : résidence principale / droit commun

- **Loyer de référence :** 1.324€

3. LOYER MENSUEL DE BASE (sans charges) 1.800€

4. ANCIEN LOYER VERSE PAR LE LOCATAIRE SORTANT

¹ Cocher les éléments disponibles et remplir les champs pointillés

5. DATE DE VERSEMENT DE L'ANCIEN LOYER VERSE PAR LE LOCATAIRE

SORTANT :/...../.....

6. CHARGES PRIVATIVES

Les montants sont indiqués à titre informatif, sur base d'une estimation mensuelle ou fondés sur les locations précédentes et ne lient pas le bailleur.

Si l'habitation est équipée de compteurs individuels, cette estimation n'est pas possible dès lors qu'elle constitue une information privée du(des) locataire(s) précédent(s)

- Eau : provision Montant 40 €/mois

7. CHARGES COMMUNES

Les montants indiqués le sont à titre informatif et basés sur les années précédentes des décomptes de l'immeuble. Ils ne peuvent en aucun cas lier le bailleur en cas de modifications dans le temps.

- Nettoyage des communs et électricité des communs : forfait Montant 120 €/mois
- Eau buanderie : provision Montant 10 €/mois

8. MODE DE GESTION DE L'IMMEUBLE

- Présence d'un syndic : ☒ oui / ☐ non²
- Quotités du bien dans l'immeuble (millièmes / dix-millièmes.....)² : 3/7

² Biffer les mentions inutiles et/ou remplir les champs pointillés